

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 15 juin 2023.

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations : Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

Forêt communale – Destination des coupes 2023 :

Le conseil municipal FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 2B – 9 – 10 et 17, figurant à l'état d'assiette 2023 : Partage en nature des produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le montant de la taxe d'affouage est fixé à ONZE EUROS (11 €) par stère et le délai unique d'exploitation est fixé au 31 août 2024.

Modalités d'attribution et de paiements des lots de bois 2023 :

Le conseil municipal décide d'appliquer un règlement pour la distribution des lots de bois aux habitants et approuve les modalités d'inscription.

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges – Rénovation du réseau d'éclairage public Route de Châtel :

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public - route de Châtel et précise que le coût de l'opération s'élève à 24 213.02 € HT. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges.

La participation de la commune s'élèvera à 70 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV soit 14 527.81 €. Le conseil municipal approuve le projet tel que présenté par le SDEV.

Demande de subvention DETR pour la rénovation de l'éclairage public :

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public – route de Châtel pour un coût estimatif de 14 527.81 € HT. Il sollicite une subvention DETR à hauteur de 40 % soit 5 811.12 €.

Demande de subvention Fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public :

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public – route de Châtel pour un coût estimatif de 14 527.81 € HT. Il sollicite une subvention dans le cadre du fonds vert à hauteur de 80 % soit 11 622.25 €.

Communauté d'Agglomération d'Epinal - Demande de fonds de concours :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour les opérations suivantes : travaux dans les logements communaux et de réhabilitation du monument aux morts et de trois calvaires.

Halle de convivialité multifonctionnelle – Recrutement d'un bureau d'études :

Lors de la commission « Patrimoine et environnement » du mardi 29 août 2023, il a été décidé de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'une halle de convivialité multifonctionnelle. L'offre se décline en deux tranches, une ferme (phase de conception) et une conditionnée à l'octroi des subventions (phase de travaux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter Vosges Architecture pour la phase de conception du projet (tranche ferme).

Communauté d'Agglomération d'Epinal - Désignation du référent déontologue :

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Elodie DERDAELE, Maîtresse de conférences en droit public à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy, comme référente déontologue de la commune de VAXONCOURT jusqu'au 30 juin 2026. Il précise qu'elle pourra être saisie par tout conseiller municipal.

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel :

Le Conseil Municipal décide la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à destination de l'agent administratif titulaire. Ceci afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale (IFSE). A cela, doit s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Personnel communal – Fêtes de fin d'année :

Le conseil municipal décide d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 50 € à chaque employé municipal.

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges - Rapport d'activité 2022 :

Le conseil municipal approuve le rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.